

Mesures salariales 2016

Le SNB décroche,
le pouvoir d'achat des agents aussi

Pour FO Énergie et Mines, l'augmentation annuelle du Salaire National de Base (SNB) doit, a minima, compenser l'inflation. Depuis 2009, le SNB a perdu 1,7 % par rapport à l'inflation (avec tabac). Et la tendance se poursuit en 2016, avec un SNB qui monte de 0,2 % pour une inflation prévisionnelle de 1 %.

FO RÉCLAME LE RATTRAPAGE IMMÉDIAT DE CETTE PERTE !

Nous dénonçons aussi les chiffres présentés par les employeurs qui leur permettent d'afficher une « augmentation minimale du budget des mesures salariales de 1,8 % ».

Ce chiffre est obtenu en additionnant tout ce qui concourt à augmenter la masse salariale – total des mesures générales et individuelles – sans tenir compte de ce qui la fait baisser mécaniquement : le remplacement générationnel ou « effet de noria¹ ».

La logique du SNB, qui bénéficie à tous, n'est pas celle :

■ des Avancements au Choix (augmentation minimale de 0,7 %), qui bénéficient chaque année à moins d'un agent sur deux,

■ de l'ancienneté (augmentation constatée de 0,6 %) qui bénéficie chaque année à un agent sur cinq.

De même, l'Article 9 du Statut prévoit de négocier le SNB et lui seul. Les retouches de grille (0,3 % en moyenne au 01/01/16, pour la dernière fois) sont une mesure compensatoire à la réforme des retraites de 2008 et sont sans lien avec le SNB.

Pour FO, l'augmentation de 0,2 % ne soutient ni le pouvoir d'achat des agents ni l'économie au sens large.

L'actif humain doit primer sur l'actif financier. Il est la meilleure garantie de la « performance et de la réussite des entreprises ».

¹ L'« effet de noria » désigne en matière de gestion des ressources humaines, la mesure de l'économie obtenue par une entreprise lors du remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant : Le taux d'effet de noria est donné par la formule suivante :

$$\text{Effet de noria} = \frac{\text{Salaire des entrants} - \text{Salaire des sortants}}{\text{Masse salariale}}$$